

BULLETIN D'INSCRIPTION

OPCO MOBILITÉS COMPÉTENCES EMPLOI

Actions collectives pour la branche des services de l'automobile 2023-2025

SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE		EMPLOYEUR	
NOM		RAISON SOCIALE	
PRÉNOM		SIRET	
Date de naissance		Code IDCC de l'entreprise	
Lieu de travail Voie Code Postal et Ville		Adresse du siège Voie Code Postal et Ville	
Téléphone		Nom et prénom du responsable	
E-mail		Téléphone	
Fonction exercée		E-mail	
CSP (Catégorie socio professionnelle) <i>Case à cocher</i>	<input type="checkbox"/> Ouvrier <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Technicien et agent de maîtrise <input type="checkbox"/> Ingénieur et cadre	Subrogation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Type de contrat <i>Case à cocher</i>	<input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI	Je donne alors mandat à l'organisme de formation, pour le compte de l'entreprise nommée ci-dessus, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.	
Échelon			

Sélectionnez la formation choisie	Intitulé de la formation	Durée formation en heure	Prix total TTC
<input type="checkbox"/>	Habilitation B2XL VTR	14	910€
<input type="checkbox"/>	Transmission, boîte de vitesse robotisée	21	1365€
<input type="checkbox"/>	Intervention sur circuit pneumatique (freinage)	7	455€
<input type="checkbox"/>	Electricité et électronique poids lourds	21	1365€
<input type="checkbox"/>	Métrologie	7	455€
<input type="checkbox"/>	Moteurs nouvelle génération (AD Blue)	7	455€
<input type="checkbox"/>	Préparation contrôle technique des véhicules Poids Lourds	21	1365€

Conditions d'éligibilité à « Compétences Emploi 2023-2025 »

Pour les salariés de la BSA (hors apprenti) :

- A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65€ (MAINTENANCE), 75€ (CP) /heure HT **si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022***
- Je donne alors mandat à l'OF, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.

*A défaut de la confirmation de ces conditions, l'OF facturera l'entreprise.

Pour tout public, en signant ce document, vous confirmez que :

- Le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation (public cible, pré-requis,...)

Cette formation peut faire l'objet **d'une prise en charge de votre OPCO** ou d'autres financeurs

- Je retourne au CFA le présent document complété, daté et signé.

Signature salarié(e)

Date/...../.....

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de retourner ce bulletin d'inscription par mail au GIP Formavie - mail :

pcao.gip@ac-montpellier.fr